

Délibération du Comité Syndical
Séance du 04 avril 2016

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 20
Votant : 24

L'an deux mil seize, le 04 avril, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 25 mars 2016.

Détail des votes
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 25 mars 2016.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

18/04/2016
Et publication du :
22/04/2016

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Philippe DRUMEZ, Jean Michel DUPONT, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Alain DE CARRION, Bruno TRACHE, Vice-Présidents, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Jean-Louis COURTOIS, Daniel DELCROIX, Gilles GOUDSMETT, Léon COPIN, Guy WAREIN, Alain DEGUERRE, et Mesdames Ewa VIVIER, Corinne BILLAUD, Sylvie CRETON, Conseillers Syndicaux.

Absents excusés : Messieurs Samuel OBLED, Yves DUPONT, Albert VIVIER, Jean-Marc BLONDIAU, Gérard VINCKE, Michel GEORGE et Gérard DELAHAYE.

Procuration : Monsieur Yves DUPONT à Monsieur Yves MARLIERE
Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Gilles GOUDSMETT
Monsieur Albert VIVIER à Madame Ewa VIVIER
Monsieur Gérard VINCKE à Monsieur Frédéric WALLET

A été nommée secrétaire : Madame Corinne BILLAUD.

2016/04/N°4

Domaine d'intervention : **Finances**

Objet de la délibération : **BUDGET PRIMITIF 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Comité Syndical a procédé au débat d'orientation budgétaire lors de sa séance du 7 Mars 2016, il est proposé au Comité Syndical un projet de budget primitif

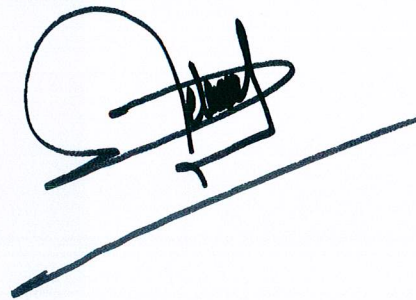
qui s'équilibre à la somme de 4.963.434.13 €

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 4.430.125.60 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 533.308.53 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité par 24 voix :

- Adopte le Budget Primitif 2016 de fonctionnement tel que présenté ci-dessus.
- Vote par chapitre les crédits inscrits au Budget Primitif au titre de l'exercice 2016
- Autorise Monsieur le président à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes du Sivom des 2 Cantons pour l'année 2016,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures



REÇU 18 AVR. 2016



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.